



11^e carrefour
des **GESTIONS**
LOCALES de
L'EAU

27 ET 28 JANVIER 2010
PARC DES EXPOSITIONS DE RENNES

FORUM M

**Quelles solutions pour traiter les pollutions
diffuses des petites entreprises ?**





La Directive cadre sur l'eau

Les enjeux pour les petites entreprises

Georges Pauthe

Agence de l'eau Seine Normandie
coordination des politiques industrielles
Direction des Collectivités et de l'Industrie



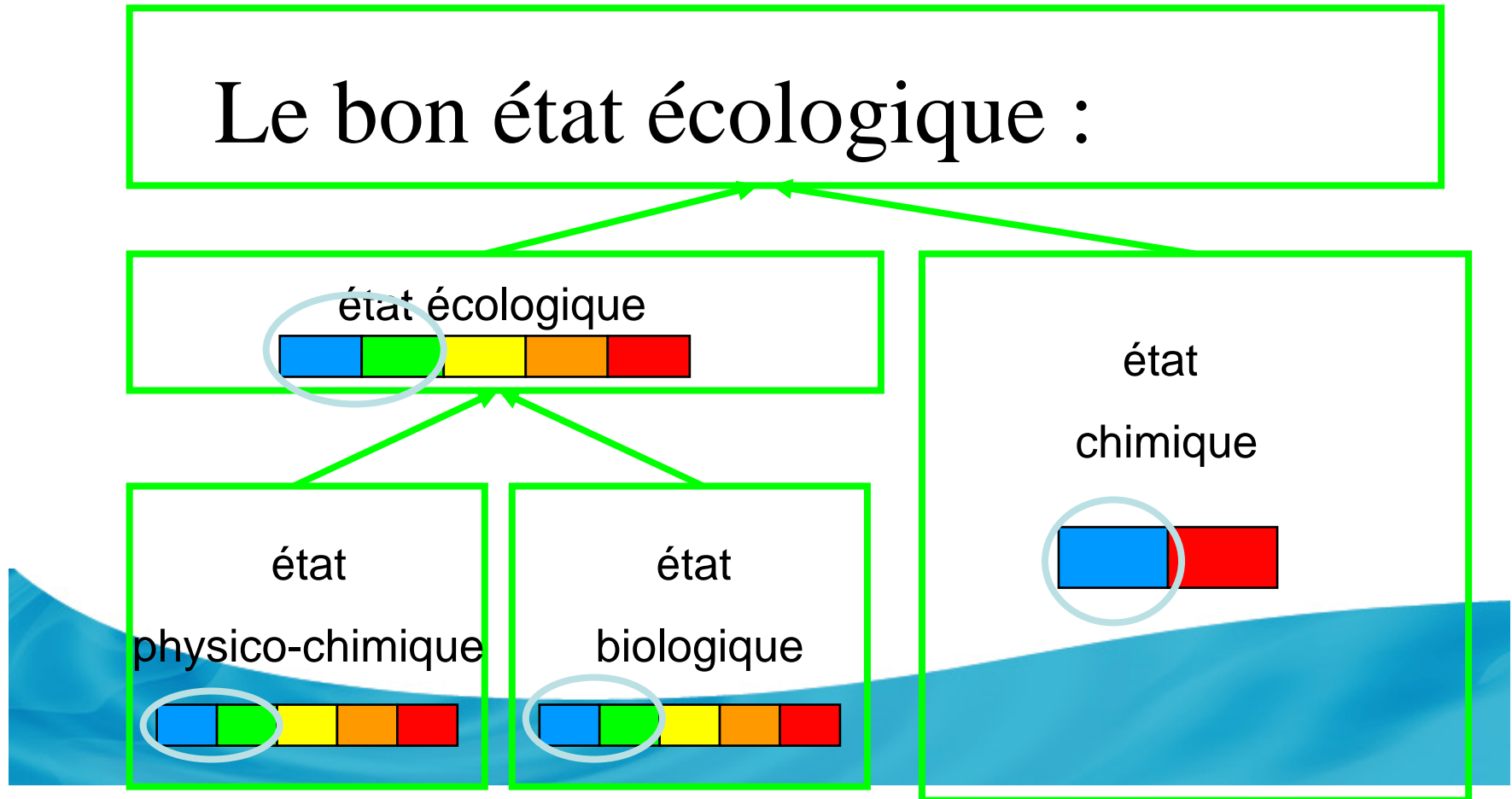
La DCE (Directive cadre sur l'eau) :

- Elément structurant au niveau de la définition et de la mise en œuvre des politiques de l'eau.

 - Deux objectifs principaux:
 - « bon état » des milieux aquatiques : 2015
 - Réduction des rejets de **substances dangereuses**
- ↓
- 1 SDAGE / Bassin (avec Programme de mesure)
 - et les programmes d'intervention des Agences de l'eau

Le Bon Etat écologique

Le bon état écologique :





Activité économique et pollutions dispersées

- **Qui ?** PE ou TPE, artisanat et activités de service
- **Combien ?** x 100 000
- **Où ?** le plus souvent implantées en un tissu urbain +ou – dense ou regroupées en ZI/ZA
- **Assainissement ?** souvent raccordées au réseau d'assainissement public
- **Situation réglementaire ?** peu de suivi (soumis à déclaration) ; pas ou peu contrôlés

Rejets des entreprises - rejets domestique Quelles différences?

- **Variables** selon les secteurs (Chimie, agroalimentaire, métallurgie, TS mécanique ...)
- **Qualité** : plus ou moins biodégradables, toxiques ...
- **Concentration** : effluents parfois très concentrés (déchets dangereux pour l'eau) CC X 1 000 voire plus
- **Emission** : chronique, occasionnelle, ...mais aussi accidentelle





Les rejets des petites entreprises

Spécificité "TPE –artisanat"

Prépondérance des enjeux liés aux :

« déchets ou effluents concentrés »

Déchets graisseux (métiers de bouche, restauration...)

Déchets dangereux (garages, pressings, bâtiments...)

« pollution accidentelle »

Stockage produits et déchets dangereux



Les rejets des petites entreprises

Activité	Nb de sites	Ratio
Photographie	1000	2 à 10 M3 de rejet par site
Dentistes	9950	500 g de mercure / dentiste /an
Radiologie	Estimation difficile	1 acte = 0,3 m ² de surface photosensible 1/2 litre par acte de produits photo rejetés
Hôpitaux		Consommation:700 litres/jour/lit Cuisines et blanchisseries 250 litres/jour/lit
Imprimerie	3000	2,5M3 de solvant/an/salarié 2m3/an/salarié de produits chimiques divers
Réparation automobile	13000	2M3 d'huile/an/entreprise 150Kg de solvant/an/entreprise
Pressing	700	150kg de boues solvantées/an/pressing
Coiffure	13500	10Kg de produits/an/salon de coiffure
Restauration traiteurs Métiers de bouche		1000 litres d'huile /an/entreprise 8à 25 g de graisse par repas



Quels polluants ? Quels problèmes en cas de raccordement ?

- Graisses
Problèmes : *encrassement et colmatage des réseaux*
- Hydrocarbures
Problèmes : *explosion, inflammation*
- Toxiques (substances organiques, minérales, métaux lourds, **substances dangereuses**)
Problèmes : *Baisse de l'activité bactérienne (STEP) contamination des boues*
- Corrosives (notamment acidité ou alcalinité)
Problèmes : *dégradation des infrastructures de collecte et d'épuration,*
- Volatiles (solvants ou gaz)
Problèmes : *intoxication du personnel d'entretien des égouts*
- Non traitables (DCO dure, certaines **substances dangereuses..**)
Problèmes : *dépassement des normes de rejet de la STEP*



La mise en conformité des raccordements

Un véritable enjeu

- Impact sur le **dispositif d'assainissement**

Sur le réseau : dégradation des infrastructures, santé du personnel

Sur la station : dysfonctionnement, baisse des rendements,
contamination des boues

- Impact sur la qualité du **milieu naturel**



**Nécessité de mobiliser les acteurs concernés
pour assurer la mise en conformité**



La mise en conformité des raccordements

Des solutions techniques

- **Actions préventives**

Technologies propres, substitution (substances dangereuses)

Prévention de pollution accidentelle

- **Actions curatives**

Lissage des flux (bassin tampon)

Séparation huiles et corps gras (séparateur HC, bacs à graisse ...)

Remise à pH (neutralisation)

Traitement hors site d'effluents concentrés ou déchets toxiques

(élimination de **substances dangereuses**)



La mise en conformité des raccordements

Une mobilisation collective

de tous les partenaires concernés:

- Industriel, PME, artisan
- Collectivité propriétaire de l'ouvrage d'assainissement
- Syndicats professionnels
- Agence de l'eau
- CDM, CCI...

pour des actions collectives « territoriales »



La mise en conformité des raccordements

une démarche collective des différents acteurs

- Collectivité :
porte l'opération et en assure l'animation
délivre les autorisations de déversement et en assure le suivi
- Agence de l'eau
élabore et participe au pilotage de l'opération
accompagne financièrement l'animation, les diagnostics et les travaux
- CCI, CDM, bureaux d'études
assure le diagnostic des entreprises
aide au montage de dossier de financement
- Organisation professionnelle (volet artisanat notamment)
élabore les documents techniques types
assure la formation des référents artisanat des Chambres consulaires...
veille technologique..
- Entreprises
met en œuvre les travaux de mise en conformité



CONCLUSION

Les petites entreprises sont concernées par les objectifs de la DCE :

- Car, si à titre individuel leur impact sur l'eau est modeste, leur nombre et leur concentration sur un territoire donné (agglomération, ZI/ZA, Zones portuaires...) crée une pression et, directement ou indirectement (raccordement), un impact sur la qualité des masses d'eau réceptrice.
- Selon l'activité exercée, elles peuvent mettre en œuvre et générer des rejets de substances dangereuses lesquels font l'objet de calendrier de réduction voire de suppression pour certaines d'entre elles.
- Dans les deux cas seules des actions groupées ou collectives seront à engager pour garantir efficacité et équité.